

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 6 du 5 février 2015**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte 7**

**DÉCISION N° 0-21348-2014/DEF/EMM/ORG**

portant changement d'appellation de la formation « école navale et groupe des écoles du Poulmic ».

*Du 22 décembre 2014*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « organisation ».*

**DÉCISION N° 0-21348-2014/DEF/EMM/ORG portant changement d'appellation de la formation « école navale et groupe des écoles du Poulmic ».**

*Du 22 décembre 2014*

NOR D E F B 1 4 5 2 4 9 6 S

---

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.4*

*Référence de publication : BOC n° 6 du 5 février 2015, texte 7.*

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense - Partie réglementaire III. Le ministère de la défense et les organismes sous tutelle, notamment ses articles R. 3223-46. et R. 3223-50. ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2014 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de la marine ;

Vu l'instruction n° 99/DEF/EMM/ORJ du 28 juin 2010 modifiée, relative à la désignation au commandement ;

Vu l'instruction n° 73/DEF/EMM/ROJ du 6 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine ;

Vu la décision du 15 septembre 2014 (A) portant délégation de signature (état-major des armées) ;

Vu la lettre n° 128/ALENAV/CAB du 15 octobre 2014 relative au changement de nom de l'école navale et groupe des écoles du Poulmic,

Décide :

Article premier.

**Préambule.**

La formation administrative « école navale et groupe des écoles du Poulmic » (ENGEP) prend l'appellation d'« école navale » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Article 2.

**Automatisation.**

Clair libellé de l'unité	:	école navale
Code d'identification	:	051W
Implantation géographique	:	Lanvéoc-Poulmic

Article 3.

**Publication.**

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées.*

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
major général de la marine,*

Arnaud de TARLÉ.

---

(A) n.i. BO ; JO n° 215 du 17 septembre 2014, texte n° 13.